

(N° 90.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 JUIN 1899.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi instituant un Conseil de prudhommes à Auvelais.

(Voir les n^{os} 115, session de 1897-1898, et 182, session de 1898-1899, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Duc d'URSEL, Président ; MONTEFIORE LEVI, le Baron WALTHERÉ DE SELYS LONGCHAMPS et SIMONIS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi dont il s'agit a été déposé par M. Nyssens, Ministre de l'Industrie et du Travail, en séance de la Chambre du 16 mars 1898.

Il a pour objet la création d'un Conseil de prud'hommes dont le siège serait fixé à Auvelais et qui comprendrait dans son ressort les communes d'Auvelais, Tamines, Moignelée, Ham-sur-Sambre, Mornimont, Franière, Floreffe, Arsimont, Falisolles et Aisomont, du canton de Fosses, ainsi que celles de Jemeppe-sur-Sambre, Onoz, Saint-Martin et Velaine, du canton de Gembloux.

Toutes ces communes constituent un centre industriel très important pour lequel l'institution d'une juridiction professionnelle serait d'une utilité incontestable, conformément à l'avis émis par les administrations de toutes les communes intéressées ainsi que par la Députation permanente du Conseil provincial de Namur.

Le Projet de Loi a été voté en séance de la Chambre des Représentants du 23 mai 1899 à l'unanimité des 89 membres présents et votre Commission a l'honneur de vous en proposer aussi l'adoption.

Le Rapporteur,
ALF. SIMONIS.

Le Président,
Le Duc d'URSEL.